

1 Un siège au Conseil commun !

Pour la première fois, en décembre dernier, les fonctionnaires et agents des trois versants de la fonction publique (État, territoriale et hospitalière) ont voté simultanément pour désigner leurs représentants syndicaux. Un scrutin historique, au terme duquel la CFTC obtient un siège au sein d'une instance majeure : le Conseil commun de la fonction publique.

Le Conseil commun de la fonction publique (CCFP) est une toute nouvelle institution. Il a été créé il y a trois ans, dans le cadre de la loi de 2010 portant sur la rénovation du dialogue social dans la fonction publique (qui constitue le pendant de la loi de 2008 appliquée au secteur privé). La loi de 2010 a entraîné de profonds bouleversements dans les modalités de représentation, le déroulement et l'organisation des élections, ainsi que sur les règles de calcul de la représentativité. Pendant des mois, les militants CFTC n'ont donc pas ménagé leurs efforts pour préparer ces élections. L'obtention d'un siège au CCFP n'aurait pas été possible sans eux.

Le CCFP constitue l'une des émanations les plus significatives de la loi de 2010. Institué par décret, le Conseil cristallise les enjeux communs aux trois versants de la fonction publique en réunissant les organisations syndicales représentatives. Il est obligatoirement saisi des projets de lois, d'ordonnances ou de décrets communs aux trois fonctions publiques et se réunit en plénière deux fois par an.

Pour les agents du service public, le CCFP revêt une importance capitale compte tenu du fait que leur carrière, leurs conditions de travail et de rémunération ou encore leurs droits syndicaux sont essentiellement régis par des dispositions de type statutaire. En effet, contrairement au secteur privé, il n'existe pas de conventions collectives dans la fonction publique et les agents ne sont pas liés à leur employeur par un contrat de travail. En principe, seuls la loi et le règlement organisent le statut des agents du service public. Au-delà du symbole, le CCFP est donc bien une instance de dialogue social déterminante pour l'avenir de la fonction publique française.

L'INSTANCE DE DIALOGUE SOCIAL

Le CCFP se compose de trois collèges : le premier réunit les représentants des organisations syndicales de fonctionnaires, le second les employeurs territoriaux, et le troisième les employeurs hospitaliers. Les membres de ces trois collèges sont les seuls à pouvoir voter face aux membres de droit du CCFP, tous issus des grandes administrations de la fonction publique. C'est le/la ministre en charge de la fonction publique qui préside le CCFP réuni en plénière.

Le représentant titulaire désigné par la CFTC est Denis Lefebvre (Fédération des agents de l'État). Ses deux suppléants sont Dominique Mucci (Fédération des collectivités territoriales) et Christian Cumin (Fédération santé-sociaux). Ces représentants CFTC vont endosser un rôle ardu, nécessitant la maîtrise d'une expertise juridique pointue et complexe, et appelant à une synthèse précise des spécificités des trois fonctions publiques. Réunis pour analyser les résultats des élections, les désignés et les fédérations concernées ont ainsi évoqué l'importance d'une coordination optimum, afin de délivrer en Conseil un positionnement CFTC efficace, en adéquation avec chaque fédération. Ils ont émis différentes réflexions et recommandations pour faciliter la coordination interfédérale de la fonction publique.

Au titre de son siège en assemblée plénière, la CFTC sera également présente au sein des cinq formations spécialisées de l'instance, chargées du travail préalable de l'examen des projets de textes ainsi que de sujets spécifiques : évolutions de l'emploi public ; retraites ; connaissance statistique ; rémunérations et pensions ; égalité et mobilité ; conditions de travail, hygiène, santé, sécurité au travail... *

2 Des résultats très prometteurs

Lors des élections de la fonction publique qui ont eu lieu le 4 décembre, le syndicat national CFTC Finances publiques a conforté son implantation.

Pour Luc Velter, secrétaire adjoint du syndicat, ce succès tient au plan d'action élaboré depuis le Congrès de 2011, sous l'impulsion du président, Rachid Azzoug, et du secrétaire général, Stéphane Marseille. À partir de là, le mot d'ordre, « être dans l'action », s'est traduit par une véritable mobilisation générale pour faire connaître et susciter l'adhésion à la CFTC. Ainsi, le Bureau a organisé des formations et des visites de sites : une mobilité largement soutenue par la Fédération des agents de l'État (FAE CFTC).

FORCES VIVES ET DISCOURS POSITIF

En parallèle, le syndicat n'a pas lésiné sur les moyens et a renforcé l'implantation de permanents régionaux, qui aident les secrétaires départementaux à battre la campagne afin de recruter des candidats. « C'est là où nous avons

adopté cette stratégie que nous avons obtenu les meilleurs résultats », souligne Luc Velter. Évidemment, la nature positive du discours porté par le syndicat est pour beaucoup dans ce succès. L'accent a été mis sur les revendications obtenues depuis trois ans : une prime pour les agents de l'accueil, l'amélioration des conditions de travail, l'abrogation de la journée de carence, etc. La présence plus active de la CFTC DGFIP (Direction générale des finances publiques) lors des rentrées des écoles de finances publiques a également permis de rencontrer et de fidéliser les futurs fonctionnaires, sensibles à l'argument de la cotisation au tarif « jeunes » de 40 €.

DE QUOI PESER SUR LES NÉGOCIATIONS

Au final, la stratégie s'est révélée payante : le syndicat est passé de 26 sièges à 38

dans les comités techniques locaux (CTL). Au niveau des commissions administratives paritaires locales (CAPL), deux sièges se sont ajoutés aux 32 de 2011. Dans les commissions administratives paritaires nationales (CAPN), là encore, la CFTC a gagné un siège.

Enfin, au comité technique ministériel (CTM), elle a conservé son siège. De quoi peser sur les négociations.

Mais l'histoire ne s'arrête pas là. Qu'y a-t-il après le succès ? « Maintenant, nous formons nos élus afin qu'ils soient le mieux armés pour remplir leurs missions durant les quatre années à venir », conclut Luc Velter. *